

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170

Tél/Fax : 04 75 28 60 26

secretariatmairie@steuph.net

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 24 novembre 2021

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire – Alain BOULET, adjoint au maire – Frédéric JULLIEN – Jean Daniel REYNIER – Michèle SAMSON VANMOER - Catherine SPITZ -Nicolas WEBER, conseillers municipaux

INVITES : néant

Convocation et affichage fait le 18/10/2021

Mme Brédy est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h10 et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Le PV du conseil municipal du 28 octobre 2021 est validé par 7/7 voix

1-Délibération contrat ZRR (zone de revitalisation rurale) :

L'intégralité du territoire de la CCBDP étant classée en zone ZRR, cela permet à l'ensemble des communes membres d'être éligibles aux financements dédiés à la solidarité rurale. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) dont nous dépendons accompagne les collectivités relevant du classement ZRR pour la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et station) en partenariat avec le département.

Cette solidarité prend la forme d'un contrat signé entre la CCBDP, l'agence de l'eau et les communes qui souhaitent bénéficier du dispositif financier avec un taux d'aides garantis jusqu'à 70 % de subvention (50% si aides individualisées) pendant 3 ans.

Pour cela la CCBDP va créer un poste d'animateur du contrat, celui-ci aidera les communes dans leur démarche administratives, de recensement des besoins et de priorisation de travaux. Ce poste sera mutualisé entre les différentes communes signataires du contrat. Pour la commune le coût de ce poste serait de 3€ à 4€ par abonné soit entre 300 et 400€ /an.

Délibération pour adhérer au contrat ZRR : 7/7 voix

2-tarifification de l'eau potable :

Actuellement le tarif de l'eau potable est de 1.12 €/m³ (eau 0.40€/m³+ assainissement 0.28€/m³+redevances agence de l'eau 0.44€/m³) toute l'année.

Une tarification différente entre la période estivale(juin,juillet,août,septembre) et le reste de l'année est prévue pour les futures facturations.

Une augmentation de 0.10€ de l'eau et de 0.10€ de l'assainissement portera le prix de l'eau à 1.32€ /m³ pour la prochaine facturation du 1/07/2021 au 30/05/2022 avec un forfait de 9.17€/mois.

Du 01/06/2022 au 30/09/2022 : forfait 9.17€/mois + 2.32€/m³ en dessous d'une consommation (durant cette période) de 50 m³ et de 3.50€/m³ au-delà de 50 m³.

Les prochaines facturations (2023...)se feront sur 12 mois avec cette triple tarification.

Délibération pour nouvelle tarification de l'eau potable 7/7voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30